

Y a-t-il un modèle européen du secteur sans but lucratif ? Is There a European Model of the Non-Profit Sector?

Edith Archambault

Numéro 282, novembre 2001

Les associations
Associations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023403ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023403ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Archambault, E. (2001). Y a-t-il un modèle européen du secteur sans but lucratif ? *Revue internationale de l'économie sociale*, (282), 64–83.
<https://doi.org/10.7202/1023403ar>

Résumé de l'article

Revenant sur l'interprétation qu'elle avait donnée en 1996 de la réalité associative en Europe, Edith Archambault présente les résultats de la deuxième phase du programme Johns Hopkins. Elle vérifie la poursuite de l'essor de l'emploi associatif en Europe, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la santé et plus encore des services sociaux. Au-delà d'un bénévolat puissant, que l'on observe également aux États-Unis, le modèle européen se caractérise par l'importance du financement public, que l'on ne trouve ni aux États-Unis ni dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Au-delà de ces traits communs, les pays européens se différencient selon quatre modèles : rhénan ou corporatiste, anglo-saxon ou libéral, scandinave ou socio-démocrate et méditerranéen ou émergent.

Y A-T-IL UN MODÈLE EUROPÉEN DU SECTEUR SANS BUT LUCRATIF ?

par Edith Archambault^(*)

Revenant sur l'interprétation qu'elle avait donnée en 1996 de la réalité associative en Europe, Edith Archambault présente les résultats de la deuxième phase du programme Johns Hopkins. Elle vérifie la poursuite de l'essor de l'emploi associatif en Europe, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la santé et plus encore des services sociaux. Au-delà d'un bénévolat puissant, que l'on observe également aux Etats-Unis, le modèle européen se caractérise par l'importance du financement public, que l'on ne trouve ni aux Etats-Unis ni dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Au-delà de ces traits communs, les pays européens se différencient selon quatre modèles : rhénan ou corporatiste, anglo-saxon ou libéral, scandinave ou socio-démocrate et méditerranéen ou émergent.

(*) Edith Archambault est professeur à l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, directrice du Laboratoire d'économie sociale et présidente de l'Adedes.

Cette communication repose sur les résultats de la deuxième phase du programme Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur non lucratif. Ce programme de recherche a été lancé en 1990, à l'initiative de Lester Salamon, professeur à l'université Johns Hopkins de Baltimore (Etats-Unis), directeur d'un important centre de recherche de cette université, et d'Helmut Anheier, jeune professeur allemand alors en poste à Baltimore, devenu depuis 1999 directeur du Centre for Civil Society à la London School of Economics (Royaume-Uni). La première phase de ce programme comparatif a regroupé treize pays, représentant des niveaux de développement inégaux et des aires culturelles différentes, dont cinq pays européens (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suède) et un pays en transition (Hongrie). Les résultats de cette première phase, qui s'est déroulée de 1990 à 1995, leur interprétation et la méthodologie sur laquelle ils reposent peuvent être consultés dans Salamon et Anheier (1996) et, pour la France, Archambault (1996).

A partir de 1996 et jusqu'à la fin de 2001, une seconde phase de ce même programme a regroupé vingt-huit pays, appartenant principalement à l'Union européenne ou susceptibles d'y entrer prochainement, quelques autres pays industrialisés (Australie, Etats-Unis, Israël, Japon) et plusieurs pays latino-américains (Argentine, Brésil, Colombie, Mexique, Pérou, Venezuela). Douze autres pays, africains et asiatiques, ont entrepris un programme de recherche allégé, notamment sur le plan statistique, mais dont les résultats seront néanmoins comparables avec ceux des pays industrialisés ou semi-industrialisés. Les objectifs de ce programme de recherche, identiques pour les deux phases, sont les suivants.

- Améliorer la connaissance empirique du secteur sans but lucratif que les conventions du système international de comptabilité nationale rendent invisible. Pour ce faire, mesurer le poids, la structure et le financement du secteur sans but lucratif dans un nombre significatif de pays de niveau de développement inégal et appartenant à des aires culturelles différentes.
- Expliquer par les facteurs historiques, juridiques, politiques et sociaux propres à chaque pays les variabilités observées et identifier, parmi ces facteurs, ceux qui semblent encourager ou retarder le développement du secteur sans but lucratif.
- Évaluer l'impact que les associations ont sur la société et identifier leurs « *spécificités méritoires* » (Bloch-Lainé, 1995). Cet objectif très qualitatif a été traité pendant la deuxième phase du programme et la synthèse des études d'impact des divers pays est en cours à Baltimore ; aussi cet aspect ne sera-t-il pas traité ici.

Comme pour toutes les recherches comparatives, l'accord sur une méthodologie commune pour la partie statistique de ce programme a évidemment été une étape essentielle du travail collectif. Les échanges et les compromis préalables à cet accord ont occupé approximativement les deux premières années de travail. Cette méthodologie commune est résumée dans ses grandes lignes dans l'encadré ci-après.

A l'usage, cette méthodologie élaborée en commun s'est révélée relativement simple et robuste. Les résultats obtenus ont été jugés vraisemblables par les représentants du milieu associatif dans les divers pays et rapidement repris par les médias et par Bruxelles, en l'absence de toute donnée officielle dans la plupart des pays (Commission européenne, DG XXIII, 1997). Pour les pays qui ont participé aux deux phases du programme, comme la France, les résultats obtenus pour les deux années de référence, 1990 et 1995, sont cohérents et marquent une évolution plausible.

Enfin, cette méthodologie intéresse actuellement l'ONU, qui souhaite la diffuser. Dans le cadre d'un contrat signé entre l'université Johns Hopkins et la commission statistique de l'ONU en avril 1999, une première version d'un manuel destiné à établir un compte satellite du secteur sans but lucratif a été rédigée par Helen Tice, comptable nationale américaine, en juin 2000. La méthodologie expérimentale du programme Johns Hopkins y a été rendue compatible avec les règles du Système international de comptabilité nationale (SCN, 1993). Ce manuel a été présenté en juin 2000 à un comité de pilotage et en août 2000 à la XXVI^e conférence de l'International Association of Research on Income and Wealth (IARIW), où il a suscité un grand intérêt. Ce manuel peut être consulté sur le site Internet : <http://www.jhu.edu/gnisp>. Sa faisabilité est actuellement testée dans une douzaine de pays développés et en développement. En juillet 2001, une version définitive de ce manuel intégrant les résultats des tests en cours sera présentée au comité de pilotage, puis aux diverses instances de l'ONU, avant d'être publiée dans la série des documents annexes au SCN et d'être proposée pour application aux instituts nationaux de statistique.

● Méthodologie du programme Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif

La définition commune du programme Johns Hopkins

Le secteur sans but lucratif peut être défini comme l'ensemble des organisations qui sont simultanément :

- institutionnalisées. Ce critère exclut les associations non déclarées et les associations éphémères (commémoration du bicentenaire, comité de soutien à une candidature politique...);
- privées, c'est-à-dire distinctes de l'Etat et des collectivités territoriales. Les représentants des pouvoirs publics ne doivent pas être majoritaires dans le conseil d'administration. En revanche, un financement public, même très important, ou la présence minoritaire de représentants de l'Etat ou des collectivités territoriales au conseil d'administration est admissible. Ce critère exclut les associations publiques ;
- indépendantes, c'est-à-dire que les organisations doivent avoir leurs propres instances de décision et qu'elles ne doivent pas être contrôlées par une entité extérieure. L'existence d'un budget propre est un critère important d'indépendance.

Les organisations ne doivent pas distribuer de profit à leurs membres ou à leurs administrateurs. Elles peuvent réaliser un profit, mais celui-ci doit être réinvesti afin de mieux servir l'objet social, et non distribué ou ristourné. Ce critère élimine la plupart des coopératives et des mutuelles, ainsi que les associations qui sont des entreprises lucratives déguisées.

Enfin, elles doivent comporter un certain niveau de participation volontaire de bénévoles et/ou de donateurs, même si celle-ci se limite au bénévolat des membres du conseil d'administration. De même, l'adhésion doit être volontaire et non obligatoire. Ce critère élimine les ordres professionnels et les caisses de sécurité sociale.

La classification commune (International Classification of Nonprofit Organizations, ICNPO)

Cette nomenclature identifie douze catégories qualifiées de secteurs d'activité ou domaines. On donne ici le premier niveau de cette classification qui en comporte trois.

- Culture, sports et loisirs.
- Education et recherche.
- Santé.
- Services sociaux.
- Environnement.
- Développement local et logement.
- Services juridiques, défense des droits.

- Intermédiaires philanthropiques.
- Activités internationales.
- Religion.
- Syndicats et associations professionnelles.
- Non classé ailleurs.

La démarche

La classification ICNPO a été croisée avec les postes de dépenses et de ressources d'un budget très élémentaire. Une matrice d'environ trois cents cases a ainsi été obtenue, qui a été remplie par les chiffres issus des statistiques officielles (comptabilité nationale, comptes satellites, enquêtes officielles, fichiers administratifs et répertoires...) et ceux fournis par les fédérations associatives, sous réserve d'un contrôle de qualité. Les lacunes ont été comblées par deux enquêtes ciblées, l'une auprès des ménages, portant sur les dons et le bénévolat, l'autre auprès des associations et fondations, portant sur leur budget (pour la France, données de V. Tchernonog). Du côté des dépenses, la masse salariale représente l'emploi principal pour des activités de service. Elle a été calculée en multipliant par un taux de salaire annuel, charges sociales incluses, le nombre des emplois exprimés en équivalents temps plein, pour tenir compte de la variabilité selon les pays et selon les secteurs d'activité du recours au temps partiel. En l'absence d'autres informations, la connaissance par enquête du pourcentage de la masse salariale par rapport à la dépense courante a permis d'obtenir le budget courant par extrapolation. Les ressources courantes ont été supposées égales aux dépenses courantes et décomposées en une dizaine de catégories de ressources, à partir de statistiques officielles ou en extrapolant les résultats des enquêtes.

On commencera par présenter les résultats obtenus pour les pays européens ayant participé au programme Johns Hopkins ainsi que pour les Etats-Unis et l'on commentera brièvement ces chiffres inédits, puis, dans un second temps, on tentera d'opposer un modèle européen du secteur non lucratif à celui des Etats-Unis, avant de montrer que ce modèle européen peut se décliner en quatre variantes.

Résultats pour l'Union européenne, les pays d'Europe centrale et orientale et les Etats-Unis

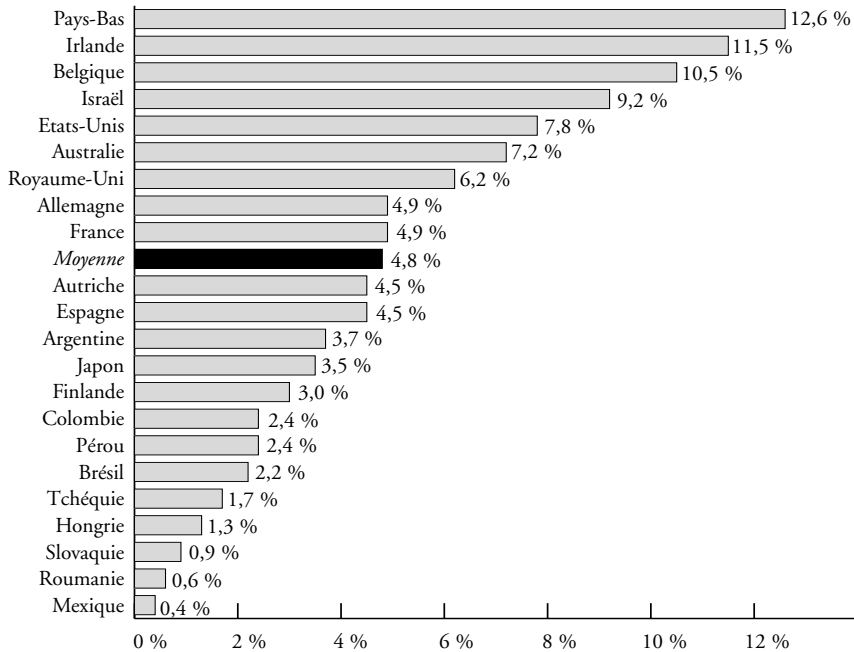
Les résultats qui suivent sont encore partiels, car tous les pays participant à la deuxième phase du programme Johns Hopkins n'ont pas terminé l'exercice statistique. On pourra consulter les résultats à venir pour les pays retardataires sur le site Internet : <http://www.jhu.edu/cnp/research.html>. Cependant, ces résultats partiels permettent de mettre en perspective la situation de la France et de l'Union européenne par rapport aux autres pays, en particulier les Etats-Unis.

Tableau 1
Emploi salarié du SSBL en ETP par pays et secteur d'activité, 1995

Pays	Culture, sports, loisirs	Education	Santé	Services sociaux	Environnement	Développement local	Défense des droits	Intermédiaires philanthropiques	International	Organisations professionnelles	Autre	Emploi du SSBL total	Part du SSBL dans l'emploi total
<i>Union européenne</i>													
Autriche	8,4 %	8,9 %	11,6 %	64,0 %	0,4 %	0,0 %	4,5 %	0,0 %	0,8 %	1,4 %	0,0 %	143 637	4,5 %
Belgique	4,9 %	38,8 %	30,4 %	13,8 %	0,5 %	9,9 %	0,4 %	0,2 %	0,2 %	0,9 %	0,0 %	357 802	10,5 %
Finlande	14,2 %	25,0 %	23,0 %	17,8 %	1,0 %	2,4 %	8,7 %	0,0 %	0,3 %	7,2 %	0,3 %	62 848	3,0 %
France	12,1 %	20,7 %	15,5 %	39,7 %	1,0 %	5,5 %	1,9 %	0,0 %	1,8 %	1,8 %	0,0 %	959 821	4,9 %
Allemagne	5,4 %	11,7 %	30,6 %	38,8 %	0,8 %	6,1 %	1,6 %	0,4 %	0,7 %	3,9 %	0,0 %	1 440 850	4,9 %
Irlande	6,0 %	53,7 %	27,6 %	4,5 %	0,9 %	4,3 %	0,4 %	0,1 %	0,3 %	2,2 %	0,0 %	118 664	11,5 %
Pays-Bas	4,1 %	27,8 %	41,8 %	19,2 %	1,0 %	2,6 %	0,6 %	0,4 %	0,6 %	2,0 %	0,0 %	652 829	12,6 %
Espagne	11,8 %	25,1 %	12,2 %	31,8 %	0,3 %	11,2 %	3,4 %	0,1 %	2,0 %	1,8 %	0,3 %	475 179	4,5 %
RU	24,5 %	41,5 %	4,3 %	13,1 %	1,3 %	7,6 %	0,7 %	0,7 %	3,8 %	2,6 %	0,0 %	1 415 743	6,2 %
Moyenne UE	10,1 %	28,1 %	21,9 %	27,0 %	0,8 %	5,5 %	2,5 %	0,2 %	1,2 %	2,6 %	0,1 %	5 627 372	7,0 %
<i>Euras-Union</i>													
Euras-Union	7,3 %	21,5 %	46,3 %	13,5 %	0,0 %	6,3 %	1,8 %	0,3 %	0,0 %	2,9 %	0,0 %	8 554 900	7,8 %
<i>PECO</i>													
Tchéquie	31,0 %	14,6 %	13,6 %	11,2 %	3,7 %	7,4 %	3,1 %	2,0 %	1,1 %	12,3 %	0,0 %	74 196	1,7 %
Hongrie	38,1 %	10,0 %	4,5 %	11,1 %	2,0 %	13,2 %	1,0 %	3,3 %	0,8 %	16,1 %	0,0 %	44 938	1,3 %
Roumanie	34,0 %	17,9 %	13,1 %	20,7 %	0,7 %	3,6 %	4,4 %	0,8 %	1,3 %	3,6 %	0,0 %	37 353	0,6 %
Slovaquie	36,7 %	28,5 %	1,9 %	5,2 %	6,8 %	1,1 %	2,9 %	4,9 %	0,9 %	10,4 %	0,8 %	16 196	0,9 %
<i>PECO</i>	34,9 %	17,7 %	8,3 %	12,0 %	3,3 %	6,3 %	2,8 %	2,8 %	1,0 %	10,6 %	0,2 %	172 683	1,1 %

Source : The Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, phase II.

Graphique 1 Part de l'emploi du SSBL dans l'emploi total, en ETP



Emploi salarié du secteur sans but lucratif en équivalent temps plein en Europe

En 1995, dans les vingt-deux pays qui ont terminé la partie statistique du programme, les organisations sans but lucratif employaient 19 millions de personnes en équivalents temps plein (ETP), soit un emploi sur vingt, à peu près autant que les activités de transport et communication.

En 1995, dans les neuf pays de l'Union européenne ayant participé à la deuxième phase du programme, l'emploi dans le secteur sans but lucratif représente 5 627 000 équivalents temps plein, soit 6,9 % de l'emploi total. Comme ces neuf pays totalisent 75,2 % de la population de l'Union européenne à quinze, il est possible d'extrapoler à l'Union européenne, ce qui donne 7 483 000 salariés en équivalents temps plein. C'est moins que les 8 855 000 salariés du secteur sans but lucratif américain, mais en valeur relative la part du secteur sans but lucratif dans l'emploi total (graphique 1) de quelques petits pays européens comme les Pays-Bas, la Belgique ou l'Irlande dépasse 10 %, alors qu'elle n'est aux Etats-Unis que de 7,8 %. Pour les PECO, en revanche, l'emploi du secteur sans but lucratif représente seulement 172 000 salariés, moins de 1 % de l'emploi total, car ce secteur était pratiquement inexistant avant la chute du mur de Berlin en 1989.

Tableau 2
Emploi du SSBL salarié et bénévole, en ETP,
par pays et secteur d'activité, 1995

Pays	Culture, sports, loisirs	Education	Santé	Services sociaux	Environnement	Développement local	Défense des droits	Intern. phil.	International	Org. prof.	Autres	Emploi SSBL avec bénévole	Part de l'emploi SSBL de l'emploi total avec bénévole
<i>Union européenne</i>													
Autriche	6,5 %	6,9 %	9,1 %	49,9 %	0,3 %	0,0 %	3,5 %	0,0 %	0,6 %	1,1 %	22,1 %	184 323	5,7 %
Belgique	11,1 %	30,5 %	23,9 %	22,9 %	0,5 %	8,3 %	0,5 %	0,3 %	0,4 %	1,5 %	0,0 %	456 901	13,0 %
Finlande	32,6 %	12,4 %	13,1 %	15,5 %	0,7 %	1,6 %	16,8 %	0,2 %	0,4 %	6,2 %	0,4 %	137 599	6,3 %
France	30,0 %	14,6 %	9,2 %	27,4 %	5,0 %	4,7 %	1,9 %	0,6 %	2,4 %	4,3 %	0,0 %	1 981 476	9,6 %
Allemagne	19,7 %	7,6 %	21,8 %	27,2 %	2,8 %	4,4 %	3,3 %	1,0 %	1,6 %	4,2 %	6,4 %	2 418 924	8,0 %
Irlande	10,5 %	43,0 %	23,3 %	13,0 %	0,9 %	5,7 %	0,5 %	0,7 %	0,4 %	1,7 %	0,3 %	150 314	14,2 %
Pays-Bas	17,3 %	23,3 %	28,9 %	20,5 %	2,0 %	1,7 %	3,0 %	0,2 %	1,2 %	1,8 %	0,0 %	1 042 929	18,7 %
Espagne	15,2 %	20,6 %	10,5 %	30,8 %	3,0 %	9,2 %	5,9 %	0,1 %	2,6 %	1,8 %	0,2 %	728 778	6,8 %
RU	27,5 %	25,4 %	8,0 %	16,0 %	2,4 %	12,5 %	1,8 %	1,3 %	2,4 %	1,5 %	1,2 %	2 536 026	10,6 %
<i>Etats-Unis</i>													
Moyenne UE	19,0 %	20,5 %	16,4 %	24,8 %	2,0 %	5,4 %	4,1 %	0,5 %	1,3 %	2,7 %	3,4 %	9 637 270	10,3 %
Etats-Unis	9,0 %	18,5 %	34,2 %	22,1 %	1,0 %	4,0 %	4,9 %	1,0 %	0,3 %	3,9 %	1,1 %	13 549 062	11,9 %
<i>PECO</i>													
Tchéquie	35,8 %	10,6 %	11,9 %	13,1 %	6,1 %	6,7 %	3,5 %	2,2 %	1,4 %	8,6 %	0,0 %	115 056	2,7 %
Hongrie	36,8 %	8,9 %	4,7 %	15,1 %	2,2 %	11,3 %	2,3 %	3,7 %	1,0 %	14,0 %	0,0 %	54 816	1,6 %
Roumanie	28,6 %	15,1 %	8,5 %	32,2 %	2,2 %	2,4 %	3,8 %	1,0 %	4,0 %	2,4 %	0,0 %	83 861	1,3 %
Slovaquie	37,0 %	20,4 %	1,9 %	10,1 %	9,0 %	1,1 %	3,8 %	5,6 %	0,9 %	9,1 %	1,1 %	23 047	1,2 %
PECO	34,5 %	13,8 %	6,7 %	17,6 %	4,9 %	5,4 %	3,4 %	3,1 %	1,8 %	8,5 %	0,3 %	276 780	1,7 %

Source : The Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, phase II.

La part de l'emploi associatif dans l'emploi total est un bon indicateur de la dimension relative du secteur sans but lucratif dans les divers pays. Le graphique 1 montre qu'avec 4,9 % de l'emploi total ce secteur se situe en France exactement à la moyenne des vingt-deux pays et à un niveau relativement bas par rapport à la moyenne des pays de l'Union européenne (6,9 %).

Partout le secteur sans but lucratif a créé de nombreux emplois. Sur la période 1990-1995, l'emploi rémunéré a augmenté de 23 % dans les neuf pays qui ont pu établir cette série temporelle, alors que l'emploi total n'y progressait que de 6 %. Le dynamisme de l'emploi associatif en France, qui augmente de 20 % entre 1990 et 1995 alors que l'emploi total stagne, n'est donc pas exceptionnel (Archambault, 1999).

Emploi salarié et bénévole

Alors que l'emploi salarié est connu à partir de sources statistiques relativement fiables, le travail bénévole n'est connu qu'à partir d'enquêtes auprès d'un échantillon représentatif de la population de dix-huit ans et plus, auquel un même questionnaire a été soumis dans les divers pays. On obtient ainsi, par extrapolation des déclarations à l'ensemble de la population de dix-huit ans et plus, le nombre d'heures de travail bénévole qui sont converties en ETP. Ces chiffres sont évidemment moins fiables que ceux de l'emploi salarié. Cependant, l'addition du travail bénévole aux effectifs salariés permet, d'une part, de ne pas négliger les associations sans salariés, petites mais très nombreuses, et, d'autre part, de mieux mesurer le poids économique réel du secteur sans but lucratif, puisque les bénévoles rendent des services au même titre que les salariés. Enfin, l'emploi salarié naît souvent de la professionnalisation du travail bénévole, et mieux connaître le travail bénévole permet donc d'anticiper cette professionnalisation (Archambault et Boumendil, 1997 ; Demoustier, 1999).

Par différence entre les tableaux 1 et 2, on obtient dans le tableau 3 les effectifs ETP de bénévoles pour chaque pays. On calcule également le rapport entre effectifs salariés et bénévoles, tous exprimés en équivalents temps plein. Enfin, pour éliminer l'incidence de la taille des pays, on calcule le nombre de bénévoles ETP pour mille habitants. Ce « taux de bénévolat » permet de mesurer l'effort bénévole de chaque pays.

Le tableau 3 montre clairement que le secteur sans but lucratif des pays de l'Europe de l'Ouest repose davantage sur le bénévolat que celui des PECO ou des Etats-Unis. Parmi les pays de l'Union européenne, il y a un vif contraste entre des pays où le secteur associatif est très professionnalisé (Irlande, Autriche, Belgique) et d'autres où le bénévolat représente des ressources humaines du même ordre que le salariat (Finlande, France). On pourrait aussi montrer que la comparaison de la structure par secteur d'activité sans et avec travail bénévole oppose clairement, en Europe occidentale, les secteurs liés à l'Etat-providence, très professionnalisés (éducation, santé et, dans une moindre mesure, services sociaux), et ceux qui reposent essentiellement sur le bénévolat (culture, sports et loisirs, environnement, défense des droits et des intérêts). Enfin, les taux de bénévolat sont très élevés d'abord aux Pays-Bas, puis dans les pays anglo-saxons, mais la densité du bénévolat est presque aussi élevée

Tableau 3
Travail bénévole, rapport salariés-bénévoles et taux de bénévolat,
par pays

Pays	Bénévoles ETP	Salariés / Bénévoles	Bénévoles / 1 000 habitants
Autriche	40 686	3,57	5,1
Belgique	99 099	3,57	9,8
Finlande	74 751	0,84	14,7
France	1 021 625	0,94	17,6
Allemagne	978 074	1,61	12,0
Irlande	31 650	3,85	8,8
Pays-Bas	390 100	1,67	25,3
Espagne	253 599	1,89	6,5
Royaume-Uni	1 120 283	1,27	19,2
Union européenne	4 009 898	1,41	14,4
Etats-Unis	4 994 162	1,72	19,1
PECO (4 pays)	104 091	1,67	3,1

Source : calculs d'après The Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, phase II.

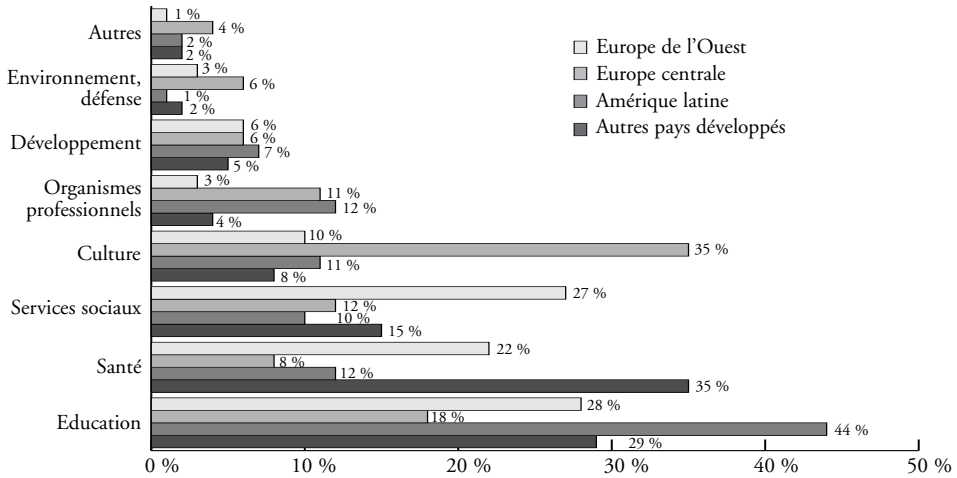
en France et en Finlande. Les autres pays sont en dessous de la moyenne européenne et les PECO ont des taux de bénévolat très bas, liés au caractère récent de leur secteur sans but lucratif.

Répartition de l'emploi salarié par secteurs d'activité

Dans la plupart des pays, les trois secteurs d'activité caractéristiques de l'Etat-providence, l'éducation, la santé et les services sociaux, représentent au moins les deux tiers de l'emploi rémunéré du secteur sans but lucratif. C'est encore plus vrai dans les pays de l'Union européenne, où ces trois domaines regroupent plus des trois quarts de l'emploi salarié du secteur sans but lucratif (77 %). On remarque aussi que la part des services sociaux y est beaucoup plus développée que partout ailleurs, et cette part a augmenté au cours des années 1990 à 1995. La France, avec près de 40 % de l'emploi du secteur associatif dans les services sociaux, est très représentative de cette Europe sociale partenariale.

Aux Etats-Unis, ces trois secteurs représentent encore davantage : 81 %, mais la santé à elle seule absorbe près de la moitié de l'emploi du secteur sans but lucratif. En revanche, dans les PECO, l'emploi cumulé de ces trois domaines ne s'élève qu'à 38 % de l'ensemble, car l'éducation, la santé et les services sociaux y restent très majoritairement publics. Dans ces pays, la plus grande partie de l'emploi rémunéré se trouve dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs, seul autorisé pendant la période communiste ; les organisations professionnelles y sont sur-représentées, ainsi que

Graphique 2
Structure du SSBL par secteurs d'activité dans quatre ensembles régionaux



les organisations de défense de l'environnement et des droits individuels ou collectifs. Le graphique 2 montre aussi la structure très particulière du secteur sans but lucratif des pays latino-américains, où l'éducation prédomine, en lien le plus souvent avec la présence de l'Eglise catholique dans l'enseignement primaire et secondaire.

Budget total du secteur sans but lucratif par pays et origine des ressources sans ou avec valorisation du bénévolat

Le budget total du secteur sans but lucratif, qui figure à la colonne 1 du tableau 4, peut être mis en rapport avec la population de chaque pays pour obtenir le budget par habitant du tableau 5.

Ce budget du secteur sans but lucratif par habitant reflète évidemment pour une part le poids relatif de l'emploi du secteur sans but lucratif dans l'emploi total (graphique 1), mais il traduit aussi le niveau de développement de chaque pays, exprimé par son PIB par habitant. Plus un pays est développé, plus son secteur à but non lucratif est important. D'autres facteurs peuvent expliquer les différences observées : le niveau relatif de rémunération des salariés du secteur sans but lucratif explique la différence France-Allemagne, par exemple. En Allemagne, en effet, les salariés du secteur sans but lucratif sont rémunérés au niveau du salaire moyen du secteur d'activité, alors que les salariés français du secteur associatif subissent une décote de 10 à 20 % par rapport au salaire moyen.

En ce qui concerne la structure des ressources, celle-ci est fondamentalement différente dans les pays de l'Union européenne et dans les autres pays, ainsi que le traduit le graphique 3. Le financement public est

Tableau 4
Origine des ressources du SSBL sans ou avec la valeur monétaire du travail bénévole, 1995

Pays	Sans travail bénévole			Avec valeur monétaire du travail bénévole			
	Part des ressources venant de	Ressources monétaires totales	Millions USD	Secteur public	Dons	Recettes privées	Ressources monétaires plus valeur monétaire du bénévolat
Autriche	50,4 %	6,1 %	43,5 %	41,3 %	23,1 %	35,6 %	7 643
Belgique	76,8 %	4,7 %	18,6 %	65,9 %	18,1 %	16,0 %	29 773
Finlande	36,2 %	5,9 %	57,9 %	25,2 %	34,6 %	40,3 %	8 722
France	57,8 %	7,5 %	34,6 %	33,4 %	46,6 %	20,0 %	99 234
Allemagne	64,3 %	3,4 %	32,3 %	42,5 %	36,2 %	21,3 %	142 887
Irlande	77,2 %	7,0 %	15,8 %	67,6 %	18,6 %	13,8 %	5 732
Pays-Bas	59,0 %	2,7 %	38,3 %	46,0 %	24,1 %	29,9 %	77 427
Espagne	32,1 %	18,8 %	49,0 %	25,2 %	36,3 %	38,5 %	32 833
RU	46,7 %	8,8 %	44,6 %	36,4 %	28,8 %	34,8 %	100 196
UE	55,6 %	7,2 %	37,2 %	42,6 %	29,6 %	27,8 %	504 446
Etats-Unis	30,5 %	12,9 %	56,6 %	25,6 %	26,9 %	47,4 %	675 973
Tchéquie	39,4 %	14,0 %	46,6 %	32,1 %	30,0 %	37,9 %	1 056
Hongrie	27,1 %	18,4 %	54,6 %	26,2 %	21,1 %	52,7 %	1 483
Roumanie	45,0 %	26,5 %	28,5 %	20,5 %	66,5 %	13,0 %	285
Slovaquie	21,9 %	23,3 %	54,9 %	21,3 %	25,1 %	53,5 %	302
PECO	33,3 %	20,5 %	46,1 %	25,0 %	35,7 %	39,3 %	3 126

Source : The Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, phase II.

Tableau 5
Budget total du secteur sans but lucratif et budget par habitant

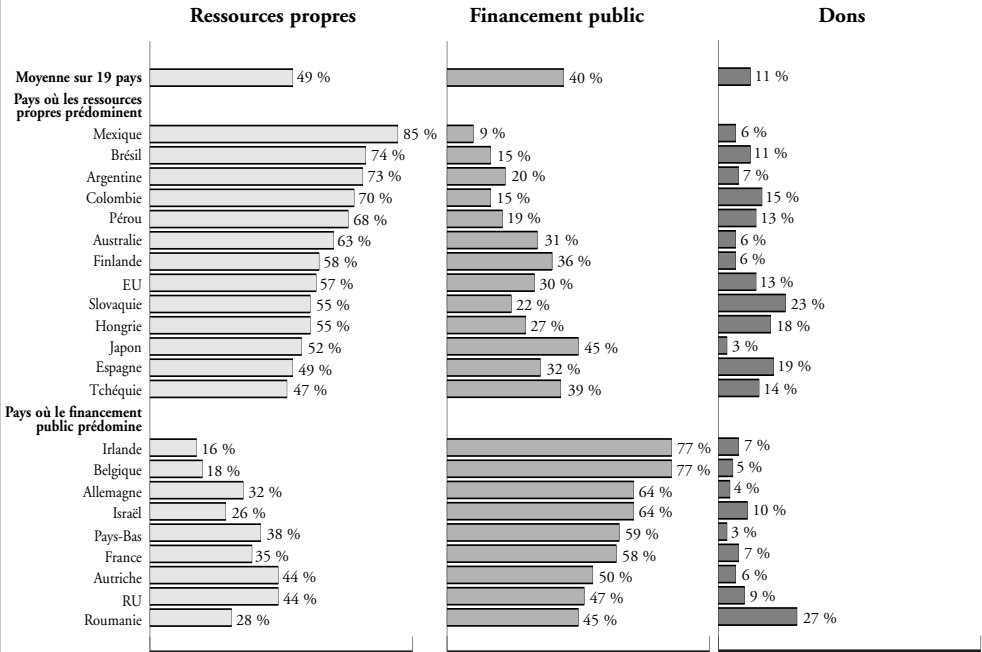
Pays	Budget total (M \$)	Population (M hab.)	Budget par habitant (\$)
Autriche	6 262	8,0	783
Belgique	22 576	10,1	2 235
Finlande	6 064	5,1	1 189
France	57 304	58,0	988
Allemagne	94 454	81,5	1 158
Irlande	5 017	3,6	1 394
Pays-Bas	60 400	15,4	3 922
Espagne	25 778	39,2	658
Royaume-Uni	78 220	58,5	1 337
Union européenne	359 074	279,4	1 285
Etats-Unis	566 960	261,8	2 166
Hongrie	1 433	10,2	140
PECO	2 718	32,9	83

Source : calculs d'après The Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, phase II.

prédominant dans tous les pays de l'Union européenne, sauf en Finlande et en Espagne. Ce financement public peut provenir de l'Etat, des collectivités territoriales ou de la sécurité sociale ; il peut prendre la forme de subventions globales, de contrats, de conventions pluriannuelles... Dans les autres pays, aux Etats-Unis et dans les PECO en particulier, le secteur sans but lucratif doit compter principalement sur ses ressources propres : cotisations, participation des usagers au service qui leur est rendu, ventes accessoires, revenus financiers... On peut donc dire que le partenariat entre secteur sans but lucratif, Etat central ou local et caisses de sécurité sociale est une forme de l'Europe sociale. Dans presque tous les pays de l'Union européenne, ce sont en effet les trois secteurs liés à l'Etat-providence, éducation, santé et services sociaux, qui sont à financement prédominant, et eux seuls.

La structure des ressources, en revanche, se modifie très sensiblement quand on y intègre la valeur monétaire imputée du travail bénévole (obtenue en multipliant le nombre d'heures de travail bénévole par le taux de salaire non agricole moyen, charges sociales incluses). La notion de financement public prédominant n'a en effet de sens que si l'on néglige le travail bénévole. Si l'on en tient compte, dans tous les pays, sauf la Belgique et l'Irlande, le financement privé (dons plus recettes privées) prédomine. Enfin, alors que les dons ne représentent qu'une faible part des ressources monétaires du secteur sans but lucratif, ceux-ci deviennent essentiels quand on y intègre le don de temps. Sans travail bénévole, les associations sans salarié ne peuvent vivre.

Graphique 3
Origine des ressources du SSBL, par pays, en 1995
 (% du total des ressources)



Source : Salamon et alii, 1999.

Analyse et modèles

A partir de ces résultats, on montrera dans une seconde partie plus analytique qu'il existe un modèle associatif européen des pays de l'Union européenne, très différent du modèle américain, ce qui peut s'expliquer par des relations très différentes avec l'Etat-providence et aussi avec le marché. Dans un deuxième temps, on déclinera ce modèle européen en quatre variantes.

Modèle européen versus modèle américain

Rappelons tout d'abord les caractéristiques communes aux pays européens. Tous les secteurs associatifs européens ont un poids économique important : l'emploi associatif rémunéré y représente entre 3 % (Finlande) et 12,5 % (Pays-Bas) de l'emploi total. Presque partout les secteurs d'activité liés à l'Etat-providence (santé, éducation, services sociaux), qui

représentent entre les deux tiers et les trois quarts du secteur sans but lucratif, fonctionnent en partenariat avec les pouvoirs publics, ce qui implique un financement public prédominant. Enfin, on observe une certaine convergence des organisations les plus récentes (lutte contre l'exclusion, insertion par l'économique, services de proximité), sans doute parce que les pays ont collaboré dans le cadre de programmes européens et adopté les « meilleures pratiques » dans ces domaines.

Le secteur sans but lucratif américain est très différent. Par son poids économique, il est de loin le plus important du monde : un budget global de 500 milliards de dollars, 8,6 millions de salariés, soit 7,8 % de l'emploi total, auxquels s'ajoutent 5 millions de bénévoles ETP. Intimement mêlées à la démocratie américaine dès ses origines, comme l'a montré Tocqueville, les associations américaines, souvent liées à des dénominations religieuses concurrentes, ont pallié l'absence d'Etat ou ses carences par la pratique du « *self help* » lors de la conquête de l'Ouest. Cette tradition perdue, puisque les associations et les fondations remplissent actuellement aux Etats-Unis des fonctions qui en Europe relèvent principalement du secteur public, dans le domaine de la santé par exemple : celui-ci représente à lui seul 46 % du secteur sans but lucratif américain. En effet, aux Etats-Unis, les hôpitaux publics sont minoritaires et plus de la moitié des hôpitaux sont privés et sans but lucratif. Leur financement vient, en l'absence d'assurance sociale maladie obligatoire, des compagnies d'assurances, lucratives ou non lucratives, qui couvrent les trois quarts des Américains, souvent dans le cadre de leur entreprise. Il provient aussi des malades eux-mêmes quand ils ne sont pas assurés ou encore, pour les personnes âgées et les indigents, de l'assistance publique financée par l'impôt. Les programmes Medicare (personnes âgées) et Medicaid (indigents) constituent en effet une ressource importante pour les hôpitaux privés non lucratifs, 41 % de leurs ressources totales, ce qui souligne le caractère assistanciel du système de protection sociale américain.

De même, les universités américaines les plus prestigieuses sont des fondations, religieuses à l'origine, mais aujourd'hui laïcisées : Harvard, Princeton, Yale, Stanford, Johns Hopkins, par exemple, alors que la plus grande partie de l'enseignement supérieur est publique. Le rôle élitiste de ces universités privées est évident. Elles sont financées aux deux tiers par les étudiants ou leur famille, mais le financement public (20 %) et les dons des anciens élèves ou d'autres mécènes (15 %) permettent à un certain nombre de boursiers méritants d'y accéder. On voit clairement sur ces deux exemples que, d'un point de vue européen, le secteur sans but lucratif américain se substitue à l'Etat-providence, alors qu'en Europe de l'Ouest il le complète.

Ces relations différentes s'expliquent par l'enracinement du secteur sans but lucratif dans l'histoire. Histoire brève aux Etats-Unis, où les pionniers ont fait face à leurs besoins collectifs par l'action communautaire avec une réticence durable à l'égard des ingérences de l'Etat, et surtout de l'Etat fédéral. Histoire longue en Europe, où le secteur sans but lucratif remonte au plus haut Moyen Age. Il y trouve ses deux origines : d'une part, les

œuvres charitables de l'Église, hôpitaux, orphelinats, asiles, écoles, tables des pauvres ; d'autre part, les confréries, corporations, compagnonnages, guildes et jurandes que l'on retrouve sous des formes pratiquement identiques partout en Europe. Pour la période plus récente, au XIX^e siècle, la naissance des formes modernes d'entreprises d'économie sociale a été fortement liée en Europe à celle du mouvement ouvrier, alors que le secteur sans but lucratif américain est totalement indépendant du mouvement syndical aux Etats-Unis.

En Europe, cela se traduit, pour l'économie sociale dans son ensemble, par des références idéologiques multiples : socialisme utopique, christianisme social, marxisme populaire ou trotskiste, solidarisme, et même libéralisme, sans équivalent outre-Atlantique (Gueslin, 1987). Aux Etats-Unis, la référence à la tradition individualiste puritaine reste très prégnante dans de nombreuses organisations sans but lucratif, parce qu'elles sont nées dans un climat de concurrence entre dénominations religieuses, même si elles se sont laïcisées depuis leurs origines (Archambault, 1991). Ces références idéologiques différentes expliquent également des formes de bénévolat contrastées : plus caritatif aux Etats-Unis, plus militant ou tourné vers des activités de sociabilité en Europe, encore qu'il ne faille pas trop forcer le trait. L'existence ou l'absence d'autres formes d'économie sociale ou d'une économie mixte font également contraste entre Europe et Etats-Unis.

L'essentiel de la différence des relations entre Etat et secteur sans but lucratif des deux côtés de l'Atlantique réside néanmoins dans les caractéristiques des systèmes de protection sociale, opposés en niveau comme en forme. En 1997, Les dépenses de protection sociale représentaient en moyenne 28 % du PIB pour les pays de l'Union européenne (de 18 % pour l'Irlande à 34 % pour la Suède), alors qu'elles ne s'élevaient qu'à 16,5 % aux Etats-Unis. La différence n'est pas que quantitative. Alors que les systèmes de protection sociale européens, qu'ils soient bismarkiens ou beveridgiens, reposent sur la notion de solidarité, à base professionnelle dans le premier cas, à base universelle dans le second cas, la sécurité sociale américaine repose sur un contrat d'assurance classique, obligatoire certes, mais avec neutralité actuarielle et sélection des risques, l'assistance publique jouant un rôle variable selon la majorité au pouvoir et la conjoncture.

(1) Cette partie reprend largement les conclusions de l'article paru dans le numéro 261 de la *Recma* (3^e trimestre 1996) : Edith Archambault, "Le secteur sans but lucratif : une perspective internationale", pp. 36-47.

Les variantes du modèle européen⁽¹⁾

Les organisations sans but lucratif ne peuvent être considérées simplement ni même prioritairement comme des distributeurs de services, ce que laisserait croire une attention exclusive prêtée à leur poids économique. D'abord et avant tout, les associations tissent le lien social entre leurs membres, entre salariés et bénévoles, entre elles-mêmes, car elles sont structurées en réseau, et avec les autres institutions qui constituent la société civile. De même, leur relation avec l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités locales est multiple et ne peut se réduire à une simple relation financière. Il est évidemment impossible d'évoquer ici tous ces thèmes, aussi allons-nous présenter sous forme de modèles quelques-unes de ces relations (Esping-Andersen, 1990 ; Boumendil, 1995).

Parmi les pays précédemment examinés, nous focaliserons notre attention sur les pays européens, auxquels nous adjoindrons les Etats-Unis, qui ont à l'évidence le secteur sans but lucratif le plus puissant. Nous délaisserons donc le Japon, trop différent culturellement et institutionnellement, qui est certainement parmi les pays industrialisés étudiés celui qui impose le plus de restrictions au développement du tiers secteur : parmi ces entraves, citons la difficulté à enregistrer un *koeki hojin* (organisation sans but lucratif), le contrôle *a priori*, l'absence d'avantages fiscaux et l'inexistence d'organisations représentatives de l'ensemble du secteur associatif. Nous négligerons également les pays d'Amérique latine, qui mériteraient une analyse spécifique. En revanche, autour des pays étudiés par le programme, nous regrouperons d'autres pays européens afin de construire quatre modèles idéal-typiques du secteur sans but lucratif : les modèles rhénan, anglo-saxon, scandinave et méditerranéen. Pour chaque modèle, on caractérisera les organisations sans but lucratif, leur mode de financement et l'environnement socio-politique où elles évoluent.

Le modèle rhénan (ou corporatiste)

Ce type idéal pourrait regrouper l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Belgique et les Pays-Bas.

Le secteur associatif de ces pays pèse lourd. Il est caractérisé par des organisations puissantes, souvent anciennes, très institutionnalisées, fédérées selon leur appartenance idéologique, religieuse le plus souvent, mais aussi politique ou syndicale. C'est le système de la « pillarisation », actuellement fortement remis en question. Ces organisations, souvent intégrées dans le système de l'Etat-providence, sont très professionnalisées et reposent modérément sur le bénévolat, faible en Allemagne, en Autriche et en Belgique, alors qu'il est beaucoup plus important aux Pays-Bas.

Les grandes organisations sans but lucratif sont quasi publiques ; elles sont financées essentiellement par l'Etat et la sécurité sociale, conformément au principe de subsidiarité. La participation financière des usagers au service rendu est faible, ainsi que les dons. Les fondations se multiplient et jouent un rôle croissant d'intermédiation financière dans les pays rhénans.

Le secteur sans but lucratif s'insère dans un environnement politico-social caractérisé par un système politique qui tend vers le bipartisme, une forte tradition de décentralisation, un Etat-providence puissant et un système de sécurité sociale « bismarckien », c'est-à-dire assuranciel, reposant sur une solidarité à base professionnelle. La concurrence entre Eglises catholique et protestante est une incitation au développement du secteur sans but lucratif dans la plupart des pays rhénans. Ces Eglises concordataires ont, elles aussi, un statut quasi-public : en Allemagne, l'Etat collecte l'impôt pour les Eglises, qui finance les activités cultuelles, mais aussi les services sanitaires et sociaux des réseaux catholique, protestant et juif.

Le modèle anglo-saxon (ou libéral)

Ce modèle pourrait concerner les Etats-Unis et le Canada pour sa variante américaine et le Royaume-Uni et l'Irlande pour sa variante européenne.

Le modèle anglo-saxon repose sur des organisations volontaires (*voluntary organisations*), c'est-à-dire qu'il insiste sur l'importance symbolique du bénévolat, fondée sur une longue tradition individualiste et puritaine (ou catholique, en Irlande) d'initiative privée charitable. Cette initiative philanthropique s'exerce en réaction contre l'emprise de l'Etat fédéral (variante américaine) ou en relation étroite avec les collectivités locales (variante européenne). Au sein de ces organisations coexistent de très nombreux bénévoles, puisque c'est dans les pays anglo-saxons que le niveau de volontariat est le plus élevé, et des salariés très professionnels qui ont souvent suivi des cycles de formation spécialisés. Ces organisations sont fédérées soit en fonction de leur appartenance idéologique, soit en fonction de leur secteur d'activité. Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, une organisation unique assure la régulation de l'ensemble du secteur sans but lucratif. Independent Sector aux Etats-Unis, Charities Commission au Royaume-Uni produisent avec une périodicité régulière des statistiques sur l'ensemble du secteur sans but lucratif et élaborent des règles déontologiques autocontrôlées.

Ces organisations indépendantes et privées ont des sources de financement plus variées que celles du modèle rhénan. Elles bénéficient d'un financement public contractuel, parfois en concurrence avec d'autres organisations sans but lucratif ou avec des entreprises classiques. Les dons sont relativement élevés et les recettes privées sont très variées. Les innovations en matière de collecte de fonds ou de recettes sont nombreuses : loteries, boutiques charitables, placements éthiques, prélèvements sur salaires, chèques-dons... Enfin, les fondations et les « trusts » ont un rôle d'intermédiaire financier important.

L'environnement socio-politique est marqué par l'importance du pouvoir local dans un système politique et administratif centralisé (variante britannique) ou décentralisé (variante américaine). L'Etat-providence y est faible (Etats-Unis, Irlande) ou déclinant (Royaume-Uni). Il existe une forte culture associative, enracinée dans une longue histoire, transmise par une socialisation précoce au volontariat à l'intérieur du système scolaire. Une part importante du secteur sans but lucratif est liée à de multiples dénominations religieuses concurrentes et à des communautés ethniques relativement fermées, qui souhaitent garder leur identité. Le communautarisme s'est renforcé au cours des deux dernières décennies.

Le modèle scandinave (ou socio-démocrate)

Ce modèle pourrait regrouper la Suède, la Norvège, la Finlande et le Danemark. Curieusement, il s'applique aussi aux pays postcommunistes. En dépit d'une tradition associative ancienne (mouvement ouvrier, ligues de tempérance), la plus grande partie du secteur sans but lucratif de ces pays est d'origine récente. Il repose sur des organisations légères et fédérées par champ d'intervention et non en fonction de références idéologiques. L'Etat-providence fournit lui-même les services éducatifs, sanitaires et sociaux et les rares organisations sans but lucratif qui interviennent dans

ces domaines comblent les lacunes de l'Etat-providence, selon un modèle de subsidiarité inversée. La plupart des associations sont au service de leurs membres et non de la collectivité : les associations culturelles, récréatives, sportives, les organisations corporatives et professionnelles, celles qui accueillent les jeunes enfants ou les organisations de consommateurs sont les plus nombreuses. Elles bénéficient d'une participation bénévole élevée et agissent souvent comme des groupes de pression. Cependant, c'est aussi dans ces pays que les organisations de défense des droits de l'homme ou en faveur de la paix ou de l'aide au tiers-monde sont les plus développées.

L'origine des ressources est diversifiée : le financement public est assez faible, les dons sont relativement importants et la participation des usagers au service rendu est élevée. Les fondations se développent rapidement.

L'environnement politico-social est caractérisé par le poids de l'Etat-providence, même s'il est en léger déclin dans les pays scandinaves comme dans les pays postcommunistes. L'Etat-providence repose sur un système de sécurité sociale de type « beveridgien », c'est-à-dire uniforme et universel ; les inégalités sociales sont plus faibles que dans les autres pays européens et, *a fortiori*, américains. L'influence de la religion est de plus en plus réduite et le système politique est unitaire et centralisé.

Le modèle méditerranéen (ou émergent)

Les pays qui illustrent ce modèle – Italie, Espagne, Portugal, Grèce – ont un secteur associatif moins développé que les précédents, en raison des restrictions importantes, voire des interdictions qui l'ont frappé au cours d'une histoire marquée par les conflits entre l'Eglise catholique (ou orthodoxe), très puissante, et l'Etat. A l'issue de ces conflits, les organisations charitables liées à l'Eglise ont été progressivement sécularisées ; le réseau scolaire et les services sociaux catholiques restent cependant importants. Une autre partie très développée du tiers secteur, composée d'organisations professionnelles, syndicales et corporatives, est liée au mouvement ouvrier et à un réseau coopératif puissant. La solidarité mutualiste y est opposée à la charité. Enfin, lors des périodes de dictature qu'ont connues tous les pays méditerranéens au XX^e siècle, un contrôle politique s'est exercé sur le secteur sans but lucratif et a entravé son développement, qui est donc d'origine récente. Le bénévolat associatif est peu développé dans les pays du Sud, plus traditionnels, car une entraide informelle s'y exerce encore au niveau de la famille, de la paroisse, du village.

Les ressources du secteur sans but lucratif méditerranéen reposent sur un financement public substantiel et des recettes privées de toute nature. Les dons y sont faibles et les fondations peu nombreuses.

L'environnement socio-politique est marqué par l'absence de séparation ou la séparation récente entre l'Eglise et l'Etat ; l'Eglise catholique ou orthodoxe a un statut quasi public. Les pays méditerranéens sont plus ruraux que ceux précédemment évoqués et les disparités régionales y sont plus fortes, d'où l'importance relative des associations de développement local. L'Etat-providence, plus bismarckien que beveridgien, est en voie de

constitution sous l'effet de la convergence européenne. Le pouvoir central, faible en Italie, est contrebalancé par des pouvoirs régionaux puissants dans tous les pays méditerranéens.

Conclusion

Ces modèles sont simplistes et la réalité est évidemment plus complexe. En particulier, des processus d'hybridation entre modèles ont lieu continuellement. Le plus spectaculaire est certainement celui qui est la conséquence de l'unification de l'Allemagne : le modèle rhénan s'impose théoriquement aux länder de l'Est, plus proches du modèle « scandinave », plus laïcs. Les populations d'Allemagne de l'Est tentent de préserver leurs acquis sociaux et résistent à la confessionalisation des services sanitaires et sociaux, au point qu'une fédération « sans dénomination » a dû être créée pour accueillir ceux qui n'appartiennent à aucune religion.

Où se situe la France dans ce schéma ? Au centre de l'Europe encore pour quelque temps, elle est au confluent de multiples influences et son secteur sans but lucratif emprunte aux diverses variantes du modèle européen. Par son origine récente et son histoire tourmentée, par la faiblesse de ses fondations et ses liens avec coopératives et mutuelles, le secteur associatif français ressemble à celui du modèle méditerranéen. Cependant, par sa taille, il est plus proche des autres modèles. Par le poids de l'Etat-providence et le principe de subsidiarité inversée, il se rapproche du modèle scandinave, tandis que la prédominance du financement public et les liens avec une sécurité sociale de type bismarckien le font ressembler au modèle corporatiste rhénan, auquel l'assimilent un certain nombre d'auteurs (Salamon et Anheier, 1999 ; Esping-Andersen, 1990). Cependant, la France est un pays qui reste centralisé, en dépit des évolutions récentes, et peu corporatiste, car le syndicalisme y est très faible, ce qui est une différence majeure avec les autres pays rhénans. Enfin, la décentralisation a eu récemment pour effet de multiplier des partenariats entre associations et collectivités locales qui ressemblent à ceux du modèle anglo-saxon européen, y compris dans la pratique récente des appels d'offres. Cependant, le secteur associatif français est plus atomisé et entretient avec les pouvoirs publics des rapports ambigus, où la crainte de l'instrumentalisation se mêle au mimétisme, où la volonté de partenariat se heurte à la morgue administrative. Sans doute ne faut-il pas que ces variantes, d'autant plus sensibles que l'on est proche du ou des pays concernés, masquent la réalité d'un modèle européen du secteur sans but lucratif, composante de l'Europe sociale, en partenariat avec des systèmes de protection sociale généreux qui ont partout commencé historiquement par l'initiative privée et la solidarité mutuelle. Corrélativement, les réseaux européens qui se constituent entre associations œuvrant dans le même domaine dans divers pays peuvent être des antidotes au déficit démocratique dénoncé depuis le traité de Maastricht. La citoyenneté européenne viendra d'abord d'institutions politiques

encore à construire, mais l'existence d'associations fortes et constituant des réseaux, voire des groupes de pression, peut contribuer fortement à ces éléments essentiels de la citoyenneté que sont la construction d'un contrat social, la volonté de vivre ensemble et un projet commun pour les générations futures. L'Europe a besoin d'une société civile vivante et imaginative, consciente de sa culture commune pour ne pas se dissoudre dans un marché mondialisé. ●

Bibliographie

Archambault Edith (1991), « Secteur non-profit et secteur philanthropique aux Etats-Unis », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 38, p. 33-50.

Archambault Edith (1996), *Le secteur sans but lucratif, associations et fondations en France*, Paris, Economica.

Archambault Edith (1999), « Le secteur associatif en France et dans le monde », in Bloch-Lainé F., *Faire société, les associations au cœur du social*, Paris, Syros.

Archambault Edith, Boumendil Judith (1997), *Les dons et le bénévolat en France*, laboratoire d'économie sociale, Fondation de France.

Bloch-Lainé F. (1995), « Identifier les associations de service social », *Recma*, n° 251, 49, p. 61-72.

Bloch-Lainé, F. (1999), *Faire société, les associations au cœur du social*, Paris, Syros.

Cheroute Marie-Thérèse (1993), *Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1901*, Avis et rapport du Conseil économique et social, Conseil économique et social, 1er avril 1993.

Demoustier D. (1999), « L'économie sociale face aux transformations de l'emploi », *XIV^e colloque Adde*, janvier 1999.

Enjolras Bernard (1995), *Le marché-providence*, Paris, Desclée de Brouwer.

Esping-Andersen Gosta (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton, Princeton University Press.

Gueslin André (1987), *L'invention de l'économie sociale, le XIX^e siècle français*, Paris, Economica.

Salamon L. (1995), *Partners in Public Service: Government-Nonprofit Relations in the Modern Welfare State*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

Salamon Lester M., Anheier Helmut K. (1996), *The Emerging Nonprofit Sector, a Comparative Analysis*, Manchester, Manchester University Press.

Salamon Lester M., Anheier Helmut K. and associates (1999), *Global Civil Society, Dimensions of the Nonprofit Sector*, Baltimore, Johns Hopkins University.

Tchernonog Viviane, Le Guen Monique (2000), « Logiques associatives et financement du secteur associatif : essai de typologie », in Alcouffe, Fourcade, Plassard, Tahar, *Efficacité versus équité en économie sociale*, Paris, L'Harmattan, p. 137-158.

Tocqueville Alexis de (1835), *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 1951.